

## Participation de l'ESB Tennis de Table pour les grands déplacements de ses équipes et joueurs

L'ESB Tennis de Table participe aux déplacements de ses équipes et joueurs dans le cadre :

Des déplacements de niveau Régional en championnat par équipe ou individuel :

Participation aux frais de déplacement.

Des déplacements de niveau National championnat par équipe ou individuel:

Participation aux frais de déplacement.

Participation aux frais d'hébergement et de repas

Grille de participation:

*Frais de déplacement :*

En Vendée aucune participation.

Hors Vendée:

Remboursement des péages

Sur fourniture des justificatifs

Si utilisation du minibus de la commune

Remboursement du carburant sur fourniture des justificatifs

Si utilisation du véhicule personnel

Participation aux frais de **0.10 €/km**

*Frais d'hébergement et de repas*

Condition de participation aux frais de repas:

Le **déplacement est à plus de 300 km** ou le déplacement est sur plusieurs jours (indiv national)

Participation de l'ESB Tennis de Table à raison de **15 €/ Jour** – Participation pour 5 personnes pour les déplacements par équipe (4 joueurs + chauffeur) – Participation pour les joueurs et le coach pour les championnats individuels

Condition de participation aux frais d'hébergement:

Le **déplacement est à plus de 600 km** ou le déplacement est sur plusieurs jours (indiv national)

Participation de l'ESB Tennis de Table à raison de **15 €/ Nuit** – Participation pour 5 personnes pour les déplacements par équipe (4 joueurs + chauffeur) – Participation pour les joueurs et le coach pour les championnats individuels.

L'application de ce barème et conditions de participation a été décidé par le conseil d'administration de l'ESB Tennis de table pour une application à partir de début 2018.

Hors de ces conditions la participation de l'ESB Tennis de table sera soumise à l'avis du bureau.

Nota: Pour les employés (salarié – service civique) le barème de remboursement reste à **0.20 €/km**, cependant le transport par véhicule personnel doit être exceptionnel et ne saurait remplacer un déplacement par les joueurs ou parents de joueur.